

ADLPartner

SA à Conseil d'administration au capital de 6.478.836 Euros
3 avenue de Chartres – 60 500 Chantilly
RCS Compiègne B 393 376 801

Rapport complémentaire du Conseil d'administration Assemblée générale mixte des actionnaires du 13 juin 2025

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En complément de notre rapport de gestion et de notre rapport sur le gouvernement d'entreprise, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après nos commentaires sur les projets de résolutions que nous soumettons à votre vote.

Les trois premières résolutions soumises au vote sont relatives à l'approbation des comptes sociaux et consolidés de la société pour l'exercice 2024 et à l'affectation du résultat. Le détail des comptes et la proposition d'affectation de résultat figurent dans notre rapport de gestion.

La quatrième résolution est relative à la fixation du montant annuel de la rémunération alloué aux membres du conseil d'administration et au censeur. Le montant proposé de 170.000 € est identique à celui alloué au titre de l'exercice précédent.

La cinquième résolution est relative aux conventions réglementées. Nous vous renvoyons au rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.

Les sixième, septième et huitième résolutions sont relatives ou liées à la politique de rémunération des mandataires sociaux de la Société et des membres du conseil pour 2024 et 2025. Nous vous renvoyons à notre rapport sur le gouvernement d'entreprise.

La neuvième résolution est relative à l'autorisation d'un programme de rachat d'actions. Il s'agit de renouveler l'autorisation préalablement donnée. Nous vous renvoyons au descriptif dudit programme de rachat publié par ailleurs pour plus d'informations.

La dixième résolution est relative à diverses modifications statutaires, pour adapter les statuts à la nouvelle réglementation applicable, et notamment permettre une certaine flexibilité dans la tenue des réunions du conseil d'administration. Nous vous renvoyons au projet de résolutions pour plus de détail.

La onzième résolution est relative aux pouvoirs pour les formalités.

Le conseil d'administration recommande de voter favorablement à l'ensemble des résolutions qui sont soumises à votre.

Le Conseil d'administration.